Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 2026_01
ID : 056-215600966-20260226-01_2026_02_26-DE

DEL01_2026_02_26

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 15

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le douze février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, LE PALUD Didier, GUIVARC'H Isabelle, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
CORDAILLAT Jean-Christophe donne pouvoir à LE PALUD Didier
MORVAN Aurélie donne pouvoir à THOMAZO Arnaud
AUDIC Gaëlle donne pouvoir à LE GOULVEN Annick
TOUBLANT Catherine donne pouvoir à LE GALLO Yann

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par GUIVARC'H Isabelle

Rapporteur : Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 11 décembre 2025 a été établi par Madame, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène secrétaire de séance.

Madame le maire :

- Invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025, avant son adoption définitive ;

Vu le projet de procès-verbal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025, tel qu'annexé.

Annexe : PV Conseil municipal du 11 décembre 2025

Le 02 mars 2026

Madame le maire

Dominique OLLIVIER-FRANKEL

MAIRIE de LANDAUL 56690 MORBIHAN